

Annexe 10

(Point 11.1, Partie 1)

Mandat du Groupe de rédaction ad hoc sur le crime organisé transnational (PC-GR-COT)

Nom du Comité : Groupe de rédaction ad hoc sur le crime organisé transnational (PC-GR-COT)

Catégorie : Subordonné au CDPC

Établi par le Comité des Ministres en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe et conformément à la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

Durée : **1 janvier 2013 - 31 décembre 2013**

Missions principales

Étant donné les risques graves que le crime transnational organisé fait peser sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, ainsi que l'engagement politique fort des États membres pour prévenir et combattre ce phénomène, le Conseil de l'Europe doit fournir une plateforme intergouvernementale qui permette de faire une évaluation globale et complète de la nature et de l'envergure du crime organisé transnational dans un contexte paneuropéen, d'élaborer des politiques communes et d'échanger des bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre ce fléau. Le PC-GR-COT est ainsi établi sous l'autorité du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC). Le PC-GR-COT sera notamment chargé des travaux suivants :

- l'identification des questions pertinentes et émergentes en matière de crime organisé transnational qui nécessitent une réponse par le droit pénal ;
- l'élaboration, en étroite coordination avec des partenaires stratégiques, de stratégies paneuropéennes et, si possible, de politiques communes pour prévenir et combattre le crime organisé transnational ;
- le recueil, l'évaluation et l'échange de bonnes pratiques auprès de tous les États membres du Conseil de l'Europe en matière de prévention et de lutte contre le crime organisé transnational ;
- la préparation d'un Livre blanc qui sera soumis au Comité des Ministres après validation du CDPC, et qui fera le point sur un certain nombre de tendances et de développements dans le crime organisé transnational touchant les États membres du Conseil de l'Europe et pouvant être considérés comme des secteurs prioritaires, centrée sur l'élaboration d'une approche stratégique intégrée pour la lutte contre la grande criminalité organisée transnationale et l'identification de réponses communes aux grandes menaces contre l'État de droit et la sécurité des citoyens.

Pour s'acquitter de ses missions, le PC-GR-COT analysera les travaux déjà réalisés et en cours dans ce domaine par les organisations internationales et supranationales concernées, notamment l'Union européenne, ainsi que les activités déjà menées par le Conseil de l'Europe sur ce thème.

Pilier / Secteur / Programme

Pilier : État de droit

Secteur : Normes et politiques communes

Programme : Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes

Résultats attendus

Résultat attendu : un Livre blanc est préparé sur un certain nombre de tendances et de développements pouvant être considérés comme des domaines prioritaires concernant le crime organisé transnational dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ; il se concentre sur l'identification de lacunes possibles dans la coopération en matière de droit pénal et formule des recommandations pour des actions possibles du Conseil de l'Europe à cet égard.

Composition

Membres :

Le Groupe de rédaction ad hoc est composé de 12 représentants d'Etats membres du rang le plus élevé possible dans le domaine du crime organisé transnational, du droit pénal et de la criminologie, désignés par le CDPC, et de 1 expert scientifique ayant une expertise avérée dans ce domaine, nommé par le Secrétaire Général.

La composition du Groupe de rédaction ad hoc reflète une répartition géographique équitable entre les Etats membres et prend en compte la dimension d'égalité entre les sexes.

Le Conseil de l'Europe prend à sa charge les frais de voyage et de séjour de chaque membre.

L'expert scientifique n'a pas le droit de vote.

D'autres Etats membres peuvent désigner des représentants sans défraiement.

Participants :

Sans préjudice des dispositions de la Section III.B.a. de la Résolution CM/Res(2011)24, peuvent envoyer des représentants, sans droit de vote et à la charge de leurs budgets administratifs correspondants :

- le Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération en matière pénale (PC-OC) ;
- le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (MONEYVAL) ;
- la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de Europe sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme (STCE n° 198) ;
- le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) ;
- le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) ;
- le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) ;
- le Comité d'experts du Conseil de Europe sur le terrorisme (CODEXTER) ;
- le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus de drogue et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou).

Peuvent envoyer des représentants, sans droit de vote ni défraiement :

- l'Union européenne ;
- les Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe (Canada, Saint-Siège, Japon, Mexique, Etats-Unis d'Amérique) ;
- l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) ;
- l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

Observateurs :

Peuvent envoyer des représentants, sans droit de vote ni défraiement :

- les organisations internationales pertinentes ;
- des représentants de la société civile, des milieux professionnels et du monde universitaire.

Méthodes de travail

Le PC-GR-COT fait rapport au Bureau du CDPC à intervalles réguliers. Le Bureau du CDPC peut donner des instructions au PC-GR-COT concernant ses travaux.

Le règlement intérieur du Groupe de rédaction ad hoc est régi par la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.